

Conseil de Développement – Synthèse

Schéma de services à la population - Priorités

La Commission Services du Conseil de Développement s'est réunie le 21 juin 2010, à Pugnac, au CFA Agricole.

Celle-ci avait pour objet de donner aux élus un avis sur les priorités à arrêter dans le Schéma de services à la population.

13 personnes étaient présentes.

La réunion a été animée par le bureau d'études Cohéo, à Bordeaux, représenté par Nathalie Pinel.

La réunion a été lancée à partir des conclusions du diagnostic effectué sur le premier semestre 2010.

*Réalisation du Schéma de services à la population
du Pays de la haute Gironde*

Conclusions

CONCLUSIONS

Un bon niveau global de services à l'échelle de chaque communauté de communes et une relative satisfaction vis-à-vis de l'offre en place...

Des inquiétudes quand au désengagement de l'Etat et le rôle de « substitution » attendu des Collectivités.
Des besoins et priorités clairement exprimés en matière de déplacement et de transports.

Un bon niveau d'équipements sportifs et une mise à niveau en cours des équipements culturels, mais un besoin fortement exprimé d'une piscine couverte (ou aqua ludique ?)

Des services à la personne nombreux, mais une nécessaire adaptation aux évolutions des besoins de la population, que ce soit les personnes âgées, les jeunes, les demandeurs d'emploi ou autres publics spécifiques (en particulier précaires avec la question spécifique de la formation et de l'insertion professionnelle...)

Un bon équipement médical et paramédical, (privés ou public) avec la présence structurante de l'hôpital, même si une anticipation de départs à la retraite de praticiens doit être envisagée et que des besoins sont exprimés en terme de santé mentale trouvant peu de réponses localement.

Le débat s'est engagé rapidement sur la question de la mobilité.

Le conseil de développement souhaite que :

- l'on cesse de parler de rentabilité pour ce thème qui nécessite un effort public conséquent.
- les élus du territoire soient force de demande auprès des opérateurs concernés, sur les thèmes suivants :

1- les transports en commun :

- le développement des TER et de l'accès au TER :
 - le développement de lignes de rabattement vers les gares,
 - la coordination des cadences et horaires en lien avec les lignes TGV (ou une gare TGV en dehors de Bordeaux),
 - le développement du « tram-train », comme le projet en cours entre l'agglomération bordelaise et le Médoc (gare du Médoc),

- la remise en service de la ligne de train Blaye/St Mariens,
- l'amélioration des lignes « TransGironde »
 - le développement des cadences, meilleure adaptation des horaires (en particulier pour les liaisons qui vont vers le Nord du territoire)
 - l'amélioration de la desserte du canton de Saint-Savin.
- le développement des transports en commun interne au territoire, et notamment l'amélioration du transport à la demande.
 - Services plus développés (jours, destinations...)
 - Développement des flux internes.

Suite à une intervention de la MSA pour présenter son nouveau service de transport à la demande, il est demandé de veiller à la complémentarité entre les systèmes en place qui paraissent à ce jour plutôt concurrents.

2- Les services aux personnes :

- l'accompagnement des personnes âgées ressort comme une problématique forte avec :
 - la question de l'accompagnement des aidants,
 - le développement des hébergements pour les personnes aux faibles revenus.
- le développement de services et structures prenant en compte les problèmes de santé mentale (besoin d'un établissement pour accueillir des personnes à handicaps lourds).
- une meilleure coordination et communication quant aux politiques mises en place pour les adolescents et jeunes adultes,
- la création de logements spécifiques pour les jeunes adultes,
- le développement de formations en lien avec l'existant :
 - des BTS en lien avec les bacs pros,
 - la création d'une école d'infirmière,

Enfin, une remarque a été faite quant à l'usage des salles publiques et leur faible disponibilité pour des opérations culturelles (elles sont louées à titre privé). Il est important de favoriser une meilleure accessibilité de ces salles aux associations culturelles.

La Commission Services du Conseil de Développement a établi une hiérarchie des priorités à partir d'un travail individuel de notation des priorités à l'appui d'une grille proposée par le bureau d'étude Cohéo (15 points à répartir, sans dépasser un nombre maximum de 4 points par priorité). Les résultats sont conformes aux échanges : la question des transports arrive en première place.

